

Johann Chapoutot: «Merkel parle à des adultes, Macron à des enfants»

PAR LUDOVIC LAMANT
ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 26 AVRIL 2020



L'historien Johann Chapoutot éclaire, à la lumière de l'exemple allemand, les failles de la gestion française de la pandémie. Alors qu'Angela Merkel s'adresse à la raison des citoyens, « *en France, on nous ment* ».

Professeur d'histoire contemporaine à la Sorbonne, grand spécialiste du nazisme (*lire ici et là*), Johann Chapoutot éclaire les failles de la gestion française de l'épidémie au regard de l'expérience allemande depuis janvier. Dans un entretien à Mediapart, l'universitaire décrit un pouvoir politique allemand « *disponible* », s'adressant à la « *raison* » de ses citoyens, quand l'exécutif français, « *très contesté de toutes parts* » avant l'épidémie, semble « *préoccupé uniquement de lui-même et du raffermissement de son pouvoir* ».

Comment expliquer la meilleure gestion de l'épidémie du Covid-19 en Allemagne, à ce stade, par rapport à la France ?



Johann Chapoutot. © Wikipedia

Johann Chapoutot : D'abord, les Allemands, c'est-à-dire le gouvernement fédéral mais aussi les exécutifs régionaux des *Länder*, ont fait de la médecine. Ils ont fait ce que la médecine prescrit en cas de pandémie. Non pas un confinement de masse, qui n'a pas eu lieu en tant que tel en Allemagne, mais du dépistage : des tests systématiques ont été pratiqués en cas de symptômes légers ou graves, et les personnes malades ont été isolées et traitées.

Pourquoi l'Allemagne l'a fait, et pas la France ? Parce que l'Allemagne a les capacités industrielles de produire des tests. Les tests les plus rapides ont été élaborés par des scientifiques et industriels allemands, dès la fin du mois de janvier. Et la production a été possible grâce aux capacités de production dans le pays : alors que la France a connu une désindustrialisation de masse, il persiste en Allemagne un tissu industriel de PME, qui a été sacrifié en France.

L'Allemagne a donc fait, dès fin janvier, ce que l'on nous promet de faire en France après le 11 mai : dépister, isoler et traiter. Sachant que l'on n'est même pas sûr, en France, de pouvoir le faire.

Les capacités d'accueil des hôpitaux allemands ont semble-t-il joué également, ce qui peut paraître contradictoire avec la vision d'une Allemagne arc-boutée sur le remboursement de la dette... Qu'en dites-vous ?

Les chiffres des lits d'hôpitaux sont sidérants : 28 000 lits en réanimation opérationnels fin janvier en Allemagne, contre 5 000 à peine en France. À quoi est-ce dû ? L'Allemagne a économisé sur presque tout, et c'est un vrai problème qu'une partie des représentants du patronat dénonce également : manque d'investissements dans les routes, les ponts, les écoles... Mais elle n'a pas économisé sur le système de santé.

Pourquoi ? Pour les mêmes raisons qu'elle a économisé sur le reste. Elle a appliqué son mantra ordo-libéral du zéro déficit, le « *Schwarze Null* ». C'est ce que demandait l'électorat de la droite allemande, fait de retraités, qui détient des pensions par capitalisation privée, et qui vote donc pour une politique d'économies et de désinflation.

En raison de la volonté de cet électorat également, il n'y a pas eu d'économies sur les hôpitaux, car c'est un électorat âgé, qui veut faire des économies, mais pas au détriment de sa santé.



Angela Merkel au Bundestag, le Parlement fédéral allemand, le 23 avril 2020. © AFP

Y a-t-il une autre explication aux différences manifestes dans la gestion de l'épidémie ?

Oui. Les pouvoirs politiques allemands étaient disponibles, au moment du surgissement du Covid-19. Ils avaient une capacité de diagnostic politique et social, une capacité d'attention dont était privé le pouvoir politique français.

Il faut se reporter quelques semaines en arrière : l'exécutif français était focalisé sur l'enjeu de la réforme des retraites. Le 29 février 2020, un conseil des ministres exceptionnel, consacré censément à la crise du coronavirus, décidait de l'application de l'article 49-3 de la Constitution sur la réforme des retraites. Deuxièmement, ce pouvoir politique français était déjà très faible, très contesté de toutes parts. Il était préoccupé uniquement de lui-même et du raffermissement de son pouvoir.

Souvenons-nous que la ministre de la santé démissionne le 16 février pour aller sauver une candidature à la mairie de Paris – ce serait totalement impensable en Allemagne ! Autocentré, le pouvoir français est également violent, comme le montre le traitement des médecins, infirmières et aides-soignants matraqués et gazés par la police au cours de leurs nombreuses manifestations ces derniers mois. Le résultat est que le gouvernement français, qui n'était pas à l'écoute, n'était plus écouté non plus.

En même temps, Angela Merkel semblait, à la fin de l'année 2019, très affaiblie elle aussi.

C'est certain, et depuis plus d'un an même. Depuis qu'Angela Merkel a renoncé à la présidence de la CDU [en octobre 2018 – ndlr], ce qui était alors une première pour un chancelier en exercice de renoncer à la présidence du parti majoritaire. Mais c'est sa successeure à la tête de la CDU **qui a échoué**. Merkel, elle, n'était pas contestée en tant que chancelière. Son pouvoir n'était pas contesté. Certainement pas dans la rue, comme l'était le pouvoir en France.

Diriez-vous que le fédéralisme allemand est plus efficace que l'hypercentralisme français, face à la pandémie ?

J'aborderai cette question du fédéralisme dans une perspective plus large, celui du dialogue rationnel, de la conception que l'on a, en Allemagne, de la citoyenneté et de la décision politique. Tout le monde a relevé les différences de registre entre les interventions d'Angela Merkel, le 19 mars, et de Frank-Walter Steinmeier, le président fédéral

allemand, le 11 avril, d'un côté [les deux interventions sont à voir en intégralité ci-dessous – ndlr], et celles d'Emmanuel Macron de l'autre.

Merkel, comme Steinmeier, parle à la raison de leurs auditeurs. Je cite Merkel : « *La situation est dynamique, nous allons apprendre d'elle au fur et à mesure. [...] Je vous le demande, ne vous fiez pas aux rumeurs [...] Nous sommes une démocratie, nous ne vivons pas de la contrainte, mais d'un savoir partagé.* » Quant à Steinmeier : « *Nous sommes une démocratie vivante, avec des citoyens conscients de leur responsabilité, nous écoutons les faits et les arguments, nous nous faisons confiance.* »

Merkel comme Steinmeier parlent à des adultes, à des citoyens rationnels. Le contraste est net avec la France, où l'on nous parle comme à des enfants. Comme l'avait dit Sibeth Ndiaye, on assume de mentir pour « *protéger le président* ». Je me demande d'ailleurs comment il a été possible de nommer porte-parole du gouvernement une femme qui avait fait cette déclaration quelques mois plus tôt.

En France, on nous ment. On nous félicite, on nous enguirlande, on nous gronde, on nous récompense, à l'instar de Macron dans ses interventions ; ou l'on nous tance ou nous insulte, comme le déplorable préfet de police de Paris, Didier Lallement. En France, on masque l'impuissance concrète, réelle, du gouvernement par des rodomontades ridicules. « *Nous sommes en guerre* », avait dit Macron, auquel répond Steinmeier, calmement et fermement : « *Non, ceci n'est pas une guerre.* »

C'est dans ce cadre plus large que je conçois la question du fédéralisme : l'importance donnée en Allemagne au dialogue, à la concertation et à la raison. La structure fédérale fait qu'Angela Merkel ne peut prendre de décision sans consulter les 16 ministres-présidents des 16 *Länder*. En France, les mesures annoncées lors de la dernière allocution du 13 avril ont été communiquées aux ministres quinze minutes avant le discours du monarque républicain qui, verticalement et de manière transcendante, surprend jusqu'à son propre gouvernement. C'est stupéfiant d'archaïsme.

« En Allemagne, il n'y a pas eu d'état d'urgence »

La Cour constitutionnelle de Karlsruhe est-elle intervenue dans le débat sur la gestion du Covid-19, et les stratégies de déconfinement ?

À ce stade, non. Mais il est certain que le pouvoir exécutif allemand parle et agit sous le contrôle de deux instances fondamentales, d'une part le Parlement, le Bundestag, et d'autre part la Cour constitutionnelle. Cette cour est d'ailleurs une véritable entité juridique, composée de juristes.

Rien à voir avec le Conseil constitutionnel en France, où l'on recase des hommes et femmes politiques en fin de carrière. En Allemagne, c'est quelque chose de sérieux. La République fédérale allemande est par ailleurs une véritable République parlementaire. C'est le Bundestag qui gouverne par le truchement du gouvernement. À tout instant, il peut lui retirer sa confiance.

Dans le cadre de l'état d'urgence en France, des pouvoirs exceptionnels ont été conférés à l'administration. En Allemagne, aucune disposition de ce type n'a été prise. Pour une raison simple : en raison de précédents historiques fâcheux, l'attachement aux libertés individuelles est fort, tout comme la vigilance citoyenne, y compris des médias, sur ces questions.

En France, les droits et les libertés fondamentaux sont totalement négligés et piétinés par le pouvoir exécutif. Depuis l'état d'urgence antiterroriste, dont une partie est devenue du droit commun depuis 2017, puis l'état d'urgence sanitaire, dont on sait, là aussi, que de nombreuses dispositions, par un effet de cliquet, vont rester dans le droit commun. À chaque fois qu'un état d'urgence est voté, on perd en liberté. Ce n'est pas le cas en Allemagne.

N'y a-t-il pas eu, comme on l'a vu en Espagne, des tensions entre Berlin et certaines régions, dans la gestion de l'épidémie ?

Non. Le dialogue s'est fait en bonne intelligence. Les compétences entre fédéral et régional sont partagées pour le financement des structures hospitalières.

Mais ce qui relève de l'ordre public – et donc du confinement – comme de la police est une compétence régionale.

On a d'ailleurs observé des disparités entre des régions comme la Bavière et la Sarre [à la frontière avec le Luxembourg – ndlr] qui ont rapidement voté et mis en place le confinement, et d'autres *Länder*. Cela recoupe, il me semble, un facteur culturel, que l'on retrouve aussi à l'échelle européenne, voire mondiale.

D'un côté, des pays, comme la France, l'Espagne ou l'Italie, marqués par un catholicisme culturel, avec une forte présence de l'État, lui-même hérité de l'Église. Et de l'autre, des États et des zones géographiques marqués par le protestantisme et la primauté de l'individu, où domine le laisser-faire, parfois même au détriment de la santé des individus, comme au Royaume-Uni ou aux États-Unis. Cette division se retrouve en Allemagne, entre des régions catholiques comme la Bavière, où le confinement a même été réalisé de manière assez autoritaire, sous les injonctions du président CSU Markus Söder, et d'autres *Länder*, où les libertés fondamentales sont plus importantes.

À Bruxelles, Berlin continue de s'opposer, comme en 2008 vis-à-vis de la Grèce, à davantage de solidarité envers des pays plus fortement touchés par l'épidémie, par exemple en mutualisant une partie des dettes générées par la gestion de l'épidémie. Cette position d'Angela Merkel est-elle encore tenable ?

Le débat est vif sur ces questions en Allemagne, et depuis 2008. Très tôt, Die Linke – allié de La France insoumise – s'est prononcé pour la mutualisation des dettes, et la solidarité européenne envers Athènes. Les Verts et une partie du SPD [sociaux-démocrates – ndlr] ont ensuite suivi.

Cela fait plusieurs années que la droite patronale met en garde sur la politique d'austérité et du zéro déficit : attention, prévient-elle, c'est une catastrophe, nous allons mourir riches, faute d'investissements structurels qui minent notre compétitivité. En ce qui concerne une émission de dettes en commun au sein de la zone euro, là encore, certains à droite expliquent désormais que cette solidarité ne représenterait pas qu'un coût pour Berlin, mais un gain, étant donné que les produits manufacturés allemands sont avant tout exportés, non pas en Chine, mais chez les voisins européens.

Le débat est en cours. Et Angela Merkel joue, sur ce sujet comme d'autres, une politique d'intérêts bien calculés. Parmi les éléments qui joueront dans sa décision, il faut citer la stratégie de l'AfD [parti d'extrême droite – ndlr], qui s'était créé pendant la crise de l'euro, justement contre l'aide à la Grèce, et qui vient de réenfourcher son cheval de bataille originel. Il faudra aussi voir comment les lignes bougent au sein du SPD.

Boite noire

L'entretien s'est déroulé le 21 avril. Il a été relu, et légèrement amendé par Johann Chapoutot.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.